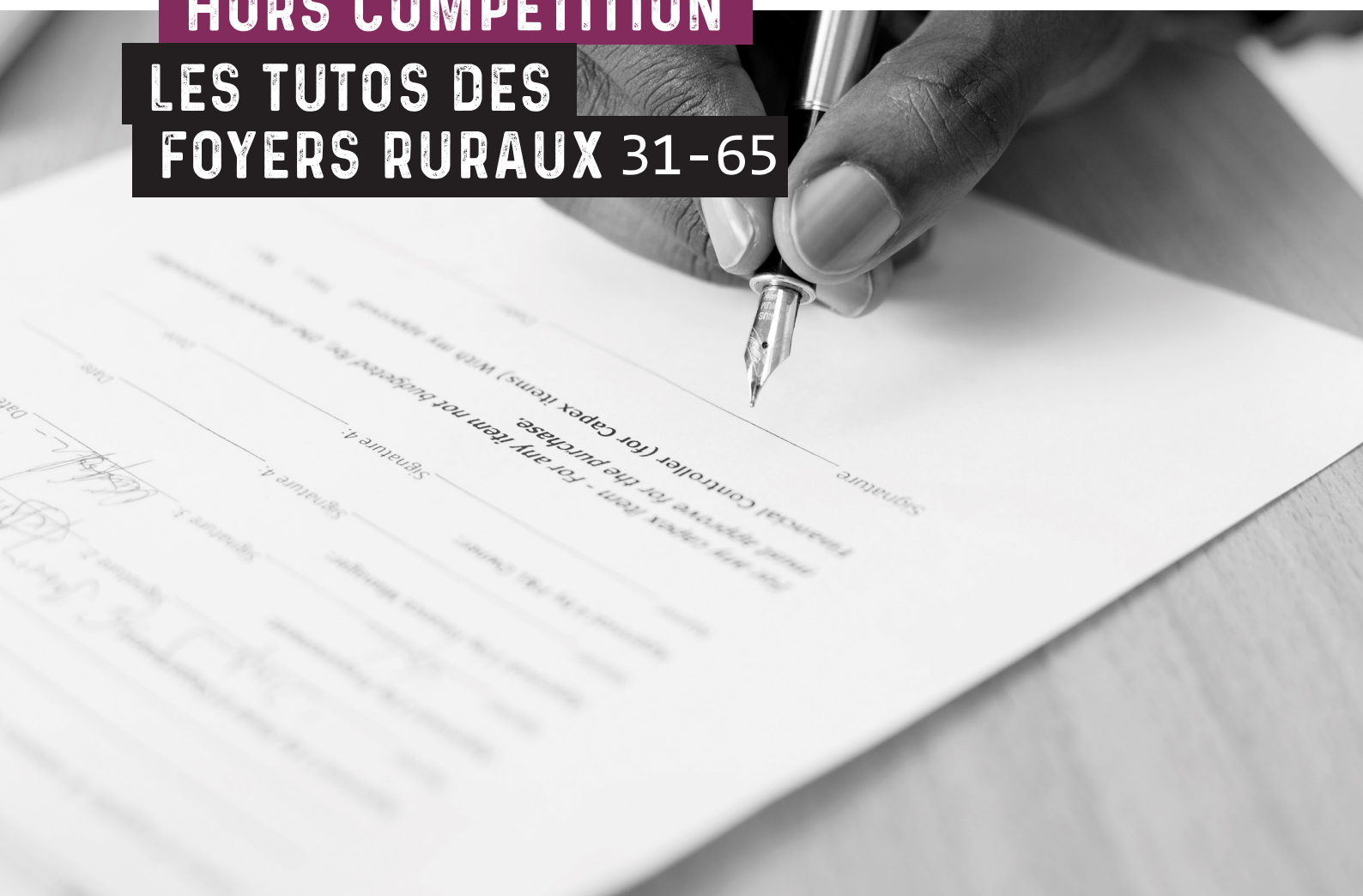




ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CERTIFICATS MÉDICAUX

HORS COMPÉTITION

**LES TUTOS DES
FOYERS RURAUX 31-65**





INTRODUCTION

En tant que responsable associatif qui propose une activité physique, vous vous posez souvent des questions sur le certificat médical (est-il obligatoire ? Quelle est sa durée de validité ?...)
Vous allez sans doute passer une partie du mois de septembre à récupérer des certificats médicaux. Êtes-vous certain qu'il est indispensable de vous lancer dans ce parcours du combattant ?
Il est temps de connaître toutes les obligations légales autour de ce fameux justificatif !



CE GUIDE NE CONCERNE QUE LES FOYERS DE NOTRE RÉSEAU*

Pour les certificats médicaux dans le cadre d'une compétition officielle, veuillez vous adresser directement à la fédération délégataire concernée (FFA, FFF, FFBB...).
Malgré tout, n'hésitez pas à contacter La Fédération des Foyers Ruraux 31-65, nous pouvons également vous conseiller et vous accompagner sur les démarches à suivre.

> 01

LE CERTIFICAT POUR LE SPORT AMATEUR

Hors contexte de compétition, il n'est pas nécessaire de demander un certificat médical à vos adhérents. Toutefois, dans une recherche de sécurisation de vos pratiques sportives, SMACL Assurance vous conseille de demander un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins d'un an à la date de la demande de la carte adhérent (cf.annexe). Il permet de justifier que vous avez fait preuve de prudence et que vous avez bien rempli votre mission d'organisation, de surveillance et de conseil.

> 02

LE RENOUVELLEMENT

S'il s'agit d'un renouvellement, inutile de fournir un nouveau certificat médical, vos adhérents auront pour seule et unique mission de répondre à un questionnaire de santé annuel. (cf.annexe)

Si celui-ci est favorable, ils n'auront pas besoin de retourner chez le médecin pour fournir un nouveau certificat médical. C'est toujours du temps de gagné pour vos adhérents et pour vous.

La Fédération des Foyers Ruraux 31-65 vous conseille de renouveler votre certificat médical tous les trois ans.

> 03

EXEMPLE

En septembre 2019 je prends ma carte d'adhérent aux Foyers Ruraux et je m'inscris à la section tir à l'arc. Je fournis un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du tir à l'arc datant de moins d'un an.

En septembre 2020 je souhaite continuer mon activité de tir à l'arc. Je remplis uniquement le questionnaire de santé annuel. Si celui-ci est favorable, pas besoin de nouveau certificat médical.

En septembre 2021 je souhaite continuer mon activité de tir à l'arc. Je remplis uniquement le questionnaire de santé annuel. Si celui-ci est favorable, pas besoin de nouveau certificat médical.

En septembre 2022 je souhaite continuer mon activité de tir à l'arc. Je fournis un nouveau certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du tir à l'arc datant de moins d'un an.

SEPTEMBRE 2019
CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE
D'ACTIVITÉS PHYSIQUES SPORTIVES DE LOISIR



SEPTEMBRE 2020
QUESTIONNAIRE DE SANTÉ ANNUEL



SEPTEMBRE 2021
QUESTIONNAIRE DE SANTÉ ANNUEL



SEPTEMBRE 2019
CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE
D'ACTIVITÉS PHYSIQUES SPORTIVES DE LOISIR



> 04

LES EXCEPTIONS

Si votre association propose un sport à «haut risque», une dernière condition s'applique dans votre cas.

Pour cette catégorie d'associations, la délivrance et/ou le renouvellement de la licence de vos adhérents (sans obligatoirement participer à des compétitions) sont soumis à la demande d'un certificat médical datant de moins d'un an.

LES DISCIPLINES SPORTIVES À CONTRAINTES PARTICULIÈRES

- L'alpinisme
- La plongée subaquatique
- La spéléologie
- Les disciplines sportives, pratiquées en compétition, pour lesquelles le combat peut prendre fin par K-0 (ex : boxe anglaise, muay-thaï, kick boxing, savate, sambo combat...)
- Les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé (tir, ball-trap, biathlon)
- Les disciplines sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur (sport auto, karting et motocyclisme)
- Les disciplines sportives comportant l'utilisation d'un aéronef (voltige aérienne, giraviation, parachutisme, aérostation, vol à voile, vol libre...)
- Le rugby (XV, XIII, VII)

MODÈLE CERTIFICAT MÉDICAL - ANNEXE

Disponible sur notre site internet
www.foyersruraux3165.fr

DE NON CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES SPORTIVES DE LOISIR

NOM DU FOYER RURAL/ASSOCIATION :

Je soussigné,

Docteur : _____

Certifie avoir examiné : _____

Mme/Mlle/Mr : _____

né(é) le : _____

Et n'avoir pas constaté, à ce jour, de signe clinique apparent
contre-indiquant la pratique d'activités
physiques sportives de loisir suivantes :

-
-
-
-

Restrictions éventuelles :

A : _____

Le : _____

Signature du Médecin :

CACHET MÉDECIN

Association affiliée à FDFR XXXXX

Agréments : Sport n° XXXX ; Education Populaire n° 26.11JEP.51

adresse électronique :

site web :

SIRET : XXXXXXXXXXXXXXXX



LE QUESTIONNAIRE DE SANTÉ ANNUEL - ANNEXE

Disponible sur notre site internet
www.foyersruraux3165.fr

NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié. Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

DURANT LES DERNIERS MOIS

répondez par oui ou par non

OUI

NON

Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?

Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?

Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?

Avez-vous eu une perte de connaissance ?

Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?

Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?

À CE JOUR

répondez par oui ou par non

OUI

NON

Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?

Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?

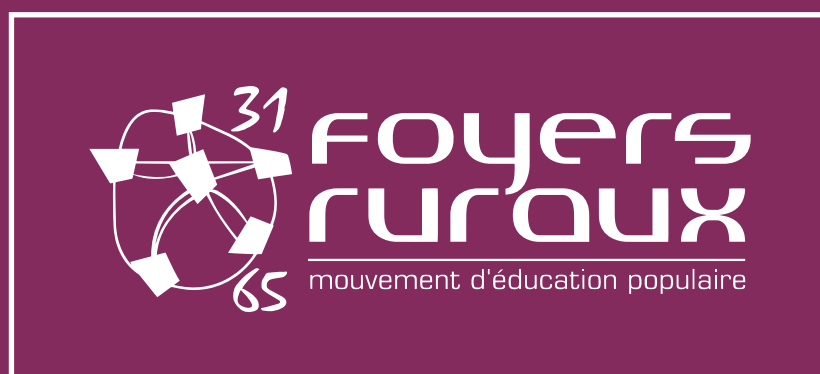
Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?

SI VOUS AVEZ RÉPONDU NON A TOUTES LES QUESTIONS

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence

SI VOUS AVEZ RÉPONDU OUI A UNE OU PLUSIEURS QUESTIONS

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.



FÉDÉRATION DES FOYERS RURAUX 31-65
17 ALLÉE DU PRÉ TOLOSAN
31320 AUZEVILLE TOLOSAN
05.61.72.48.48
federation3165@mouvement-rural.org
www.foyersruraux3165.fr

